

Date de dépôt: 11 juin 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition concernant le cycle d'apprentissage à l'école du Mail

Rapporteuse: Mme Ariane Wisard

Mesdames et

Messieurs les députés,

Sous la présidence de Mme Janine Hagmann, avec l'aide de M. Hubert Demain, procès-verbaliste, et de M. Didier Salamin, directeur de la scolarité de l'enseignement primaire, DIP, la commission a procédé à l'audition des pétitionnaires avant de conclure au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Audition des pétitionnaires

Le 5 juin 2002, la Commission de l'enseignement a auditionné Mme Anne Marie Sjollema et M. Jean Rossiaud, porte-parole des 101 signataires de la pétition qui sont principalement des parents d'enfants fréquentant l'école du Mail.

L'école du Mail comporte 20 classes pour 400 élèves; le souci des pétitionnaires se résume au maintien des deux cycles d'apprentissage (1^E à 2P et 3P à 6P) au sein de cet établissement.

Auparavant, l'école ne recevait que des élèves de 8 à 12 ans. Il y a 5 ou 6 années, des aménagements ont été effectués, afin d'accueillir la division élémentaire (jeux, préau séparé, salle, pupitres et toilettes adaptés).

Durant l'année scolaire 2000-2001, un projet élaboré par M. Schorer, inspecteur, voit le jour : il envisage de supprimer la division des petits en les déplaçant vers les autres écoles du quartier. Ce projet suscita aussitôt une vive réaction de la part des enseignants. Elle fut suivie par celles des parents, qui ne perçurent dans cette intention que des aspects négatifs.

Le projet fit bientôt place à l'action. C'est ainsi que lors de la rentrée 2001-2002 une classe de 1^E manqua à l'appel.

Déplorant le manque de communications avec les inspecteurs successifs, qui sont remplacés tous les semestres, les parents ne trouvent d'alternative pour se faire entendre que l'élaboration d'une pétition, par laquelle ils demandent que l'école du Mail abrite tous les degrés à la rentrée prochaine (septembre 2002).

Cette demande s'appuie sur les éléments suivants :

1. Nécessité du maintien de la mixité des âges dans l'école. Dans ce quartier populaire sensible, la présence des petits joue un rôle non négligeable de pacification du climat scolaire.
2. Regroupement familial, les fratries réunies facilitent l'organisation des parents dans les déplacements. De plus, les grands se responsabilisent face aux petits.
3. Implication des parents. La présence des parents des petits à la sortie de l'école constitue une forme de surveillance. En effet, les parents des plus grands ne viennent souvent plus chercher leurs enfants, devenus autonomes.

Audition de M. Salamin, direction du DIP

Selon M. Salamin, ce projet de suppression de la division élémentaire à l'école du Mail n'était qu'une hypothèse de travail pour M. Schorer, inspecteur n'étant plus en fonction aujourd'hui.

Ce projet consistait à rapatrier les petits du Mail vers Plantaporrêts, alors que les grands se retrouvaient inversement concentrés à l'école du Mail .

Il faut relever que cette éventualité n'a pas été validée par la direction du DIP, qui n'aurait jamais eu la volonté de supprimer le degré élémentaire à l'école du Mail.

M. Salamin pense que la crainte des parents vient sans doute de la non-ouverture d'une 1^E à l'école du Mail à la rentrée 2001. Confronté à la problématique de devoir constituer une classe de 26 élèves, M. Shorer,

inspecteur, a pris la décision d'intégrer ces 26 enfants dans des classes de 1^E-2^E à l'école des Plantaporrêts.

Selon M. Salamin, si une spécialisation par école des divisions élémentaires et moyennes devait être envisagée, elle se ferait après consultation de l'inspecteur et des enseignants. Il serait logique de s'attendre à une collaboration au sujet d'un projet commun entre deux établissements concernés.

Discussion

Certains commissaires doutent que ce projet n'ait été qu'une simple hypothèse de travail, mais penchent plutôt pour une réelle démarche visant à supprimer le cycle élémentaire, le 1^{er} acte étant la fermeture d'une 1^E en 2001. Cette décision a été fermement contrée par les parents et les enseignants, ce qui a poussé le département à faire marche arrière.

Une commissaire rappelle que l'école du Mail a été aménagée il y a peu pour accueillir des petits, ce qui a nécessité des investissements, il serait absurde que ces travaux n'aient servi qu'à 5 ou 6 « volées » d'enfants.

Pour d'autres commissaires, la direction du DIP semble prendre des décisions sans concertation préalable avec les différents partenaires de l'école. Une certaine incapacité à assurer une large et efficace communication est déplorée.

Enfin, quelques commissaires sont d'avis que le DIP n'ayant pas suivi l'hypothèse de travail de l'inspecteur et affirmant vouloir maintenir la filière du cycle élémentaire à l'école du Mail, il n'y a pas lieu de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pour conclure, si une large majorité de la commission est d'avis que le DIP doit adopter une meilleur politique de concertation et de communication, la réponse à apporter concrètement à cette pétition est très variable :

Vote :

Classement : 1 voix (L)

Dépôt sur le bureau du Grand Conseil : 4 voix (2 PDC, 1 R, 1 L)

Renvoi au Conseil d'Etat : 6 voix (1 AdG, 3 S, 2 Ve)

A la majorité, la commission demande donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition
(1376)**concernant le cycle d'apprentissage à l'école du Mail**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussigné(e)s demandent que soit complété et maintenu le cycle d'apprentissage élémentaire complet (1^E, 2^E, 1P, 2P,) à l'école du Mail.

N. B. : 101 signatures
Mme Anne Marie Sjollema
19, rue des Rois
1204 Genève

ANNEXES

Enseignants de l'école du Mail
5 rue du Village Suisse
1205 Genève

Aux bons soins de Monsieur Avvenenti
Inspecteur de circonscription
A l'intention de la Direction de
l'Enseignement Primaire

Genève, le 21 janvier 2002

Madame la Directrice,

Notre inspecteur nous ayant fait connaître l'intention de la DEP de supprimer les degrés enfantins de l'école du Mail, cette annonce ayant été suivie de la suppression dès la rentrée 2001 de la classe de 1^E, nous tenons à vous faire part, par la présente, de notre opposition à cette décision et à sa mise en application.

En effet, elle ne semble se justifier que par des motifs d'ordre administratif et nous souhaitons exprimer les motifs d'ordre pédagogique et sociologique qui justifieraient l'abandon de cette décision.

La mixité culturelle est prise en compte par le DIP et il nous apparaît que la mixité des âges est également une source d'apprentissage, de respect que l'institution se doit de préserver. Alors que nous sommes confrontés quotidiennement dans les médias à la violence scolaire, il nous semble du devoir de l'institution scolaire de favoriser la diversité des contacts entre les âges afin d'améliorer la connaissance réciproque entre les enfants, la tolérance et le respect mutuels et, partant, diminuer les risques de conflits violents.

De plus, imaginer une école de 400 enfants entre 8 et 12 ans nous inquiète quant à l'émergence possible de comportements difficiles à gérer alors que la présence simultanée de petits et de grands impose un apprentissage de respect et de prise en compte qui nous paraît constitutif de la citoyenneté.

Il est indispensable de rappeler ici que cette mixité des âges peut être une source de découvertes dans le cadre des activités scolaires décloisonnées.

De même, au sein d'une équipe pédagogique, il est très utile que tous les degrés soient représentés afin que chacun puisse avoir une connaissance rapide et approfondie de ce qui se fait dans l'autre cycle d'apprentissage.

Le fait qu'il n'y ait qu'une classe par degré est suffisamment courant dans de nombreuses écoles du canton pour qu'il ne puisse pas servir d'argument pertinent à la suppression des degrés enfantins dans notre école.

Nous souhaitons aussi prendre en compte les aspects pratiques pour les familles. La séparation des fratries entraîne des complications pénibles pour l'organisation des familles : trajets, (2 enfants dans deux bâtiments scolaires différents à la même heure, 4 fois par jour) rencontres avec les enseignants, etc..

Les parents ne comprendraient certainement pas ce choix de séparation des petits et des grands dans différentes écoles.

Nous ajoutons encore à cela qu'actuellement, des classes de l'école Carl Vogt viennent faire de la gymnastique dans les salles de gym du Mail. Il est bien évident que, le nombre de classes de 2 ème cycle augmentant, les classes de Carl Vogt ne pourraient plus bénéficier de ces leçons, sans disposer pour autant d'un autre lieu.

En outre, afin de mettre à disposition du DIP des locaux adaptés aux activités scolaires enfantines, la Ville de Genève a dû répondre à un cahier des charges très contraignant et engager des dépenses importantes : 2 salles de jeux /rythmique, sanitaires adaptés, installation de jeux spécifiques dans le préau, pupitres, bancs, chaises, tapis, etc...

Il serait regrettable que ces installations ne soient plus ou trop peu utilisées.

Nous souhaitons également relever la contradiction entre les intentions annoncées de donner une plus large autonomie aux écoles afin qu'elles prennent en charge le plus largement possible leur organisation et une décision, à nos yeux arbitraire, imposant à une équipe fonctionnant de façon satisfaisante, la suppression d'un cycle complet.

Dans cette perspective, se poserait inévitablement le problème des élèves qui, parvenus en fin de premier cycle sans avoir atteint tous les objectifs, se retrouveraient « à cheval » entre 2 cycles d'apprentissage. Il convient donc de préserver au maximum la présence des 2 cycles entiers dans les écoles.

Notre école bénéficie d'un important contingent de classes spécialisées qui ont déjà eu par le passé l'occasion d'accueillir des élèves de premier cycle. Qu'advierait-il alors ? Où seraient placés ces élèves ? Devraient-ils changer d'école ?

Le service parascolaire accueille chaque jour un bon nombre d'enfants du premier cycle. Nous ne sommes pas certains que les locaux des autres écoles du quartier seraient à même d'absorber ce supplément.

Finalement, de par sa position géographique, l'école du Mail constitue une centralité de quartier essentielle et nous pensons que ce statut et cette fonction passent par un maintien des degrés du premier cycle dans ce groupe scolaire.

Espérant pouvoir vous convaincre de la réelle importance de cette cohabitation dans notre bâtiment scolaire, restant à votre disposition pour toutes les informations, rencontres ou concertations que vous jugeriez utiles et nécessaires, et soucieux de préserver les meilleures conditions d'enseignement possibles, nous vous présentons, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

Le Corps Enseignant 1^{er}, 2^{ème} cycles
et Division Spécialisée

Y. Jammie
C. Jora
P.M.
P. Weber
C. Landry
S. Torre
H. Tuchs
S. Hayat
N. Schwett
J. J. J. Schaefer
Ch. Henni
H. Blier
I. Kounoud
D. Deveschio
E. R. Am. Mathif
Black
H. J. Thorel
P. B. S.

Copie :

- Monsieur Manuel Tornare, Département des Affaires sociales, des écoles et de l'environnement
- SPG
- Association de Parents d'élèves de la Jonction

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



Genève, le 19 février 2002

Département de l'instruction publique

Direction générale
de l'enseignement primaire**Le directeur
du service de la scolarité**

Tél. : (022) 327.24.12

Au corps enseignant de l'école du Mail
5, rue du Village-Suisse
1205 GENEVE

N/réf. DS/cgr/organisa/xens Mail

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 21 janvier dernier est bien parvenue à Mme Jacqueline Perrin, directrice générale de l'enseignement primaire, qui m'a prié d'y répondre.

M. Jean-Luc Schorer, inspecteur, a effectivement exploré une hypothèse d'organisation des écoles du Mail et des Plantaporrêts, fondée sur les arguments suivants :

- L'école des Plantaporrêts ne dispose, pour la division moyenne, que d'un demi-cycle (3P, 4P).
- Le préau de l'école des Plantaporrêts n'est pas tout à fait adapté aux grands degrés : il est donc difficile d'envisager une division moyenne complète dans cette école. Le nombre de locaux ne permet pas, par ailleurs, d'accueillir plus de dix classes.
- La division élémentaire de l'école du Mail représente quatre classes pour quatre degrés. Le regroupement de la division élémentaire à l'école des Plantaporrêts ne rendrait-il pas possible une meilleure dynamique ? Il peut être agréable et bénéfique de pouvoir travailler avec une personne possédant le même degré. C'est d'ailleurs cette dimension qui avait poussé les enseignantes de l'école du Mail à défendre l'option de deux classes de 1 E - 2 E en 2000-2001.

M. Schorer précise qu'il s'est agi, pour lui, d'une hypothèse de travail à moyen terme. Il lui revenait d'analyser les meilleures conditions de scolarisation des élèves du quartier où les écoles sont proches les unes des autres et parfois interdépendantes.

Il y a pourtant une distance entre une hypothèse de travail et l'intention que vous nous prêtez.

/..

En ce qui concerne le déplacement d'élèves de 1 E, l'an passé, je puis vous préciser ce qui suit :

La classe concernée aurait eu 26 élèves. La solution retenue par l'inspecteur a été de regrouper quatre classes de 1 E - 2 E, de 19 élèves, aux Plantaporrêts, pour des raisons aussi bien d'effectifs que pédagogiques. Ce type de regroupement peut arriver, lorsque les écoles sont proches les unes des autres, les conditions de sécurité dans le déplacement des élèves étant par ailleurs sauvegardées. Je n'ai pas le souvenir de recours adressés à la DEP à ce sujet. Ce choix pédagogique est ponctuel et n'annonce pas la suppression d'une division.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Didier Salamin

Copie à : Mme Monique Perrin, inspectrice de l'enseignement primaire
M. Jean-Luc Schorer, inspecteur de l'enseignement primaire